

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 75 (2013)

Heft: 3

Rubrik: Sécurité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réduire les risques lors du stockage des phytosanitaires

L'agriculture fait un grand usage de produits phytosanitaires et d'autres substances dangereuses, par exemple sont utilisées souvent en agriculture aussi, tels les produits pour le nettoyage de la machine à traire. Il faut donc être attentif aux dangers inhérents à ces produits pour les personnes et les animaux, ainsi que pour l'environnement.

Vera Bracher*



Conservation exemplaire des produits phytosanitaires dans un local installé à cet effet.

Dans les produits phytosanitaires, les dangers à l'usage peuvent être de nature très diverse, du fait que leurs propriétés varient énormément de l'un à l'autre. Par conséquent, il est important d'étudier attentivement les indications relatives à la sécurité.

Si l'on appliquait un traitement phytosanitaire sans se protéger par des gants, environ 90% des agents actifs libérés entreraient dans le corps par les mains, et autour de 10% passeraient par les voies respiratoires ou d'autre canaux. Dans tous les cas, les produits seront plus facilement absorbés en l'état dilué que sous une forme concentrée.

Pour faire une distinction entre les types de produits, on peut dire que :

- les fongicides systémiques ne sont pas arrêtés par la peau et accèdent donc aisément dans les tissus.
- les insecticides pénètrent dans le corps par la peau et surtout par les voies respiratoires, rendant un masque de protection indispensable.
- par rapport aux précédents, les herbicides présentent beaucoup de variantes, tant dans leurs propriétés que dans leurs dangers, de telle sorte que des mesures de protection spécifiques suivant les produits sont nécessaires.

Exigences pour le stockage

Le lieu de stockage doit être suffisamment éclairé pour permettre la lecture des étiquettes sur les récipients et comporter des ouvertures d'aération. De façon générale, le stockage doit se faire dans un local sec et sans grandes variations de température. Un sol en dur est recommandé (béton, carrelage), de même qu'un relèvement du seuil, pour des rai-

* Vera Bracher (SPAA) est responsable du secteur « Protection phytosanitaire »

sons de rétention. L'armoire dans laquelle les produits sont rangés ainsi que les rayonnages doivent être en métal ou d'un matériel qui n'absorbe pas les liquides, en tout cas pas en bois. Des mesures telles que la mise en place d'un bac de rétention empêcheront dans la mesure du possible l'échappement de substances dangereuses en cas de panne. Le local de stockage ne doit pas avoir d'écoulement au sol. Pour éviter que des personnes non autorisées et surtout des enfants se tenant dans la ferme aient accès à ce local, il faut qu'on puisse le fermer à clé. Les clés seront en mains du chef d'exploitation ou des personnes désignées à cet effet et dûment instruites.

La réserve de produits phytosanitaires doit être reconnaissable de l'extérieur, ce que l'on pourra atteindre par le pictogramme d'une tête de mort indiquant le danger.

Avoir de l'ordre dans le local

Les produits phytosanitaires prévus pour les besoins de l'exploitation doivent être rangés avec les produits sous forme solide (poudres, granulés) en haut dans l'armoire et les liquides dans la partie inférieure. Ceci permettra de limiter les dégâts en cas d'incident. Il convient aussi de tenir prêt du matériel absorbant tel que sciure de bois ou litière pour chats.

Avoir de l'ordre, cela signifie aussi afficher de façon adéquate quels types de produits se trouvent sur les différents rayons. Les mesures de sécurité sont à respecter et par conséquent, les fiches de données de sécurité doivent être conservées sur place. Un inventaire tenu à jour aidera à une meilleure vue d'ensemble pour une meilleure gestion des stocks.



L'armoire en métal se prête bien au stockage des produits phytosanitaires. (Photos: SPAAG)



Classification et étiquetage des produits chimiques au niveau international selon le système GHS.

L'équipement de protection individuel, adapté aux produits utilisés dans l'exploitation, de même qu'une douche oculaire doivent être à portés de main – mais pas être gardés directement avec les produits phytosanitaires.

Les personnes chargées d'une tâche en rapport avec le stockage des produits phytosanitaires doivent être au bénéfice d'une instruction en la matière et être conscientes de l'importance de l'équipement de protection individuel avec gants, lunettes et combinaison de protection.

Nouvel étiquetage

Tout le monde ne l'a pas encore réalisé, mais la classification des produits chimiques suivant leur toxicité n'a plus cours depuis déjà un bon moment. Pour unifier et par là clarifier la signalisation au niveau international, il a été créé, et introduit en 2009, le « Système global harmonisé » SGH (abrégé anglaise GHS), dans lequel les dangers liés aux produits et à leurs mélanges sont définis de façon bien plus différenciée que par l'ancienne systématique :

- les informations relatives aux risques figurent sous forme de « phrases R » (en anglais H pour Hazard Statements)
- les informations relatives à la sécurité figurent sous forme de « phrases S » (en anglais P pour Precautionary Statements).

La nouvelle signalisation est accompagnée d'un mot-clé qui indique toujours s'il s'agit d'un risque ou d'un appel à la prudence.

On en attend des améliorations en matière de sécurité au travail et de protection de la santé, et par là une protection renforcée des consommateurs et de l'en-

vironnement. Certains symboles ont été remplacés ou simplement supprimés. Le tableau ci-dessous présente les nouveaux pictogrammes.

Pour en savoir plus

SPAA, 1510 Moudon (021 557 99 18), www.bul.ch.

« Gaz et substances dangereuses dans l'agriculture », brochure n° 7 dans le classeur SPAA. ■



Une prévention des accidents efficace passe aussi par une signalisation des dangers absolument claire.



Les tenues de protection individuelles doivent être conservées à proximité, mais pas directement dans le local des produits chimiques.